VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de mise en ligne : 11/01/2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION TACITE DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 22 00153** du - 5 JAN. 2023
Une autorisation de déclaration préalable tacite le 5/01/2023

Domicilié (e) TOTEM FRANCE
1 AVENUE DE LA GARE
31120 PORTET SUR GARONNE

En vue de la réalisation : remplacement de 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes

Sur un terrain sis 40 RUE VILLEBOIS MAREUIL
Cadastré AN431

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 5 JAN. 2023

Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Cadre du logement
de l'urbanisme.
Kati CABILLIC

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 22 00153** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,